



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-203

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 8 avril 2024, le règlement suivant :

2098-LAS-203 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 avril 2024.

DONNÉ À LASALLE, ce 12 avril 2024.

Diane Bibeau
Secrétaire d'arrondissement substitut